

Date de transmission de l'acte: 26/09/2024

Date de reception de l'AR: 26/09/2024

015-211502547-DE\_033\_2024-DE

AGEDI

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**VEYRIERES - Commune**

Séance du mercredi 25 septembre 2024

Délibération N° DE\_033\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 18/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX

Représentés : Nicolas LACHAZE représenté par Stéphanie CUEILLE

Absents et Excusés : Robert DELPRAT, Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative FPIC**

Catherine Maisonneuve, Maire, expose à l'Assemblée Municipale que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

		DEPENSES	RECETTE
7392221	FONDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE (FPIC)	+ 550	
7068129	REVERSEMENT ADOUR GARONNE	+ 50	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	• 600	

DE\_033\_2024

Les élus, après en avoir délibéré, valident dans son intégralité la décision modificative indiquée ci-dessus.

---

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE  
Président de séance



Madame Marie-Pierre BABUT  
Secrétaire de séance

